

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 4 septembre 2024, à 17 h, au 1130, route de l'Église, Québec.

Sont présents :
Maude MERCIER LAROCHE, présidente
Claude LAVOIE, vice-président
France BILODEAU
Jean-François GOSSELIN
Sébastien HALLÉ
Liguori HINSE
Joel JONCAS
Lucie Le BLANC
Annie SANFAÇON
Jean SIMARD
David WEISER

Est absent: Pierre-Luc LACHANCE

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Nicolas GIRARD, directeur général

Avant de commencer l'assemblée, M^{me} Maude Mercier Larouche désire souhaiter la bienvenue à M^{me} Lucie Le Blanc au sein du conseil d'administration du RTC. M^{me} Le Blanc se joint aux autres administrateurs en tant que membre usager des services adaptés aux personnes handicapées et à mobilité réduite, en remplacement de M. Yvan Bourdeau qui occupait ce poste depuis plusieurs années.

M^{me} Mercier Larouche désire d'ailleurs remercier très sincèrement, M. Yvan Bourdeau, pour sa grande contribution au transport en commun et à l'amélioration du transport adapté, au cours de ses 12 années passées au sein des conseils d'administration du RTC et du STAC.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 24-44

Sur proposition de M. Sébastien Hallé, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Période de questions du public

Madame la présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 24-45

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M. Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 10 juillet 2024, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

5.1. Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

CONSIDÉRANT que M. Claude Lavoie a été absent à deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration du RTC, soit à l'assemblée ordinaire du 5 juin 2024 et à l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

Résolution 24-46

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Jean Simard, il est résolu d'excuser l'absence de M. Claude Lavoie lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 5 juin 2024 et l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

5.2. Adoption du Règlement n° 445 modifiant le Règlement n° 430 – Règlement intérieur du RTC

CONSIDÉRANT que le 4 octobre 2023, par sa résolution n° 23-71, le conseil d'administration du RTC adoptait le Règlement n° 430 – règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT que certaines modifications au règlement n° 430 ont été proposées, il y a lieu d'adopter le Règlement n° 445 modifiant le Règlement n° 430 – règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 24-47

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Sébastien Hallé, il est résolu :

- d'adopter le Règlement n° 445 modifiant le Règlement n° 430 – règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC), le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 5.2 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- de publier ce règlement dans un journal diffusé dans le territoire du RTC.*

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Madame la présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 26.

Maude Mercier-Larouche, présidente

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale